L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLIET, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.
[illegible] ... 810 } payable d'avance.
De [illegible] par semaine, 810 }
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DU MESSAGE DU GOUVERNEUR.
I.

Le message de notre premier magistrat ne peut être que favorablement accueilli par le public; car il dépose de la sollicitude de son auteur pour les grands intérêts de la Louisiane. Quoique au premier abord il puisse paraître un peu long, on trouve cependant en l'examinant avec attention qu'il n'y a rien de trop.

Il aborde franchement la question des votans sur les terres publiques et manifeste l'opinion que les auteurs de la constitution qui ont donné aux acquéreurs des terres publiques le droit de voter, avant d'avoir payé taxe, n'ont eu en vue que les acquéreurs sérieux et non point les personnes qui n'acquièrent que dans le but exclusif de se procurer par ce moyen le privilège électoral; mais comme le mal est maintenant à-peu-près sans remède, il suggère l'idée d'une loi d'enrégistrement des votans qui neutraliserait le mal jusqu'à un certain point est "constatant d'une manière certaine la résidence requise par la constitution."

Tous ceux qui tiennent à éloigner la fraude de l'urne électorale doivent soutenir ce projet qui se recommande particulièrement à la considération de la Législature.

Un régistre où seraient d'avance inscrits tous les votans classés par district, et dont une copie serait publiée et affichée quelque temps avant les élections présenterait sans contredit la meilleure garantie possible contre les fraudes électorales. Ce régistre, en effet, portant les noms, prénoms, profession et domicile de chaque électeur, il serait facile aux commissaires de chaque district de s'assurer de la légitimité des droits des votans domiciliés dans leur circonscription et d'obtenir la radiation de ceux qui auraient été inscrits sans en avoir le droit.

De cette manière il n'y aurait plus de discussions aux polls; l'élection se ferait plus rapidement, plus paisiblement et les votans légitimes ne craindraient plus de voir leur suffrage neutralisés par des votans frauduleux.

Et comme tous les bons citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, doivent avoir une égale horreur de la fraude, nous pensons qu'un projet de cette nature ne doit rencontrer dans la législature d'obstacle [illegible]. Espérons donc qu'on s'occupera incessamment de donner suite à cette suggestion du gouverneur, afin qu'à l'avenir les partis n'aient plus à s'accuser réciproquement d'avoir employé la fraude comme moyen de succès.

A l'égard de nos Banques, le gouverneur constate que "leur solvabilité est si bien reconnue que leur circulation subit à peine une dépréciation de deux pour cent, et que leur papier est très recherché dans tous les Etats de l'Ouest."

Cependant il est dans le Message une suggestion qui ne nous paraît devoir être admise sur ce sujet qu'avec une extrême circonspection : nous voulons parler de celle où il engage la législature à "relever les Banques de la forfaiture qu'elles peuvent avoir encourue par la suspension, pourvu qu'elles reprennent leurs paiemens à une époque déterminée."

Croit-on qu'une *reprise réelle, effective* puisse avoir lieu sans le secours d'une Banque Nationale? Telle est la question qui, selon nous, se présente d'abord et à la décision de laquelle la suggestion du message doit être subordonnée. Car si elle est résolue affirmativement, la législature n'a rien de mieux à faire qu'à adopter l'idée du gouverneur; mais dans le cas contraire, c'est-à-dire si la question est résolue négativement, on verra qu'un acte législatif fixant l'époque de la reprise ne produirait aucun résultat et ne pourrait que compliquer notre situation.

Nous voyons dans le *Franklin Planters Banner* du 31 décembre, qu'il y a eu le 8 une assemblée des planteurs sucriers à Donaldsonville ayant pour but de prendre des mesures pour prévenir la fluctuation extraordinaire qui a eu lieu depuis quelques années dans les prix du sucre à la Nouvelle Orléans, et de convoquer une convention des planteurs sucriers pour le 9 janvier à 6 heures du soir, à l'Hôtel Saint-Charles de cette ville.

LEGISLATURE.
SENAT DE LA LOUISIANE.
Présidence de M. Garcia.
Séance du 5 janvier.

Le président fait part au Sénat d'une communication adressée aux membres de ce corps par les directeurs de la Bourse, leur offrant l'entrée du cabinet de lecture attaché à cet établissement.

Le président, en vertu des prérogatives de sa place nomme comme suit les divers comités permanens qui doivent servir pendant la session actuelle :

Comité des élections, MM. Bossier, Hiriart, Crow,
" Réclamations, MM. Sparrow, Dupré, Thibodeaux,
" Affaires non terminées, MM. Walker, Ducros, Armant.
" Enrôlemens, MM. Armant, Thibodeaux, Davidson.
" Pour viser et contrôler les dépenses, MM. Bossier, Sparrow, Lacoste.
" Education publique, MM. Hoa, Downs, Scott (Fel.)
" Améliorations intérieures, MM. Scott, (B. R.) Walker, Armant.
" Judiciaire, MM. Hoa, Downs, Waggaman.
" Finances, MM. Downs, Hoa, Walker,
" Pour visiter le pénitentiaire, MM. Hiriart, Davidson.
" Milices, Scott (Fel.) Bossier, Lacoste.

M. Walker donne avis au Sénat qu'il introduira incessamment un bill pour étendre le droit de suffrage.

M. Davidson présente avec la permission du Sénat une résolution qui est adoptée, requérant le trésorier d'avoir à fournir au Sénat une liste des officiers salariés et une note exacte du montant des salaires payés par l'Etat.

Le même membre présente une autre résolution qui est également adoptée, requérant le trésorier de fournir au Sénat une liste des sommes d'argent dépensées par le bureau des travaux publics depuis sa création, et pour quels objets.

Le membre de Ste. Hélène (M. Davidson) donne avis qu'il introduira sous peu un bill pour diminuer les salaires du gouverneur et des autres officiers de l'Etat.

M. Downs présente une résolution pour qu'il soit fourni à chaque membre du Sénat un certain nombre d'exemplaires du journal officiel de l'Etat, sur lequel sont publiés le rapport des débats et le procès verbal du journal des séances.

M. Bossier propose de fixer le nombre d'exemplaires à dix—Adopté.

M. Davidson voudrait savoir si cette résolution n'entraînerait pas l'Etat à des dépenses additionnelles dans lequel cas il voterait contre.

M. Downs fait observer qu'au moyen d'un amendement qu'il proposera les objections du membre de Ste. Hélène disparaîtront. L'imprimeur, dit-il, n'est pas encore nommé, et l'amendement, qu'il présentera aurait pour objet de requérir cet employé de fournir le nombre voulu d'exemplaires de son journal sans qu'il eût droit à aucune rémunération additionnelle.

Quelques doutes ayant été soulevés par M. Hoa sur la possibilité d'admettre une résolution de cette nature, jusqu'à ce qu'une atteinte ne soit portée à la loi qui taxe les droits de l'imprimeur d'Etat, et sur quelques explications données par M. Hiriart, établissant que, l'an dernier, le nombre extra de copies de la gazette officielle a entraîné à une dépense additionnelle,

Sur la motion de M. Hoa, secondée par M. Downs, la discussion de la résolution a été renvoyée à un autre jour.

M. Waggaman présente une résolution, laquelle est adoptée avec un amendement de M. Davidson, portant que le trésorier sera tenu de fournir immédiatement au Sénat une note exacte du montant des obligations émises en faveur des Banques de la ville de la Nlle. Orléans, par l'Etat, et de celles de ces institutions qui les [illegible].

M. [illegible] après avoir obtenu une dispense des [illegible], présente le bill suivant, lequel subit sa première lecture.

ACTE

Pour soumettre à l'opinion du peuple de cet Etat, la nécessité et l'importance de convoquer une convention pour amender la constitution.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans, réunis en assemblée générale, qu'à la prochaine élection générale, il sera soumis à l'opinion du peuple de cet Etat, la nécessité et l'importance de convoquer une convention pour amender la Constitution, en y incorporant les principes et les dispositions suivantes :

1o. Que tous les juges seront nommés pour un terme limité et non à vie.

2o. Que tout citoyen des Etats Unis, âgé de plus de vingt et un ans, qui aura résidé un an dans l'Etat et six mois dans la paroisse dans laquelle il se présentera pour voter, aura le droit de voter pour les représentans et sénateurs à la législature de l'Etat, les représentans au congrès et pour tous les autres officiers qui doivent être élus par le peuple.

3o. Qu'un système de représentation plus égale et plus juste, et dans le Sénat et la Chambre des Représentans, soit adopté pour augmenter le nombre des sénateurs et des représentans afin que chaque paroisse ait une représentation juste dans le Sénat et la Chambre [illegible] à la Chambre ou plusieurs, [illegible] à sa population.

4o. Que les shérifs, greffiers, coroners, et les autres officiers de l'Etat soient nommés par le peuple.

[illegible] soit élu par le peuple [illegible] de la législature.

[illegible] décrété, etc. Que dans [illegible] par le gouver[illegible] des juges de pa[illegible] [illegible]

[illegible]

M. Waggaman fait observer que ce bill lui paraît avoir un caractère des plus importants; il en proposera en conséquence l'impression pour que chaque membre puisse y porter l'attention qu'il comporte.

M. Downs n'objecte pas à cette proposition; mais il voudrait la modifier de manière que l'examen du bill fut renvoyé en même temps à un comité spécial.

La proposition ainsi amendée est adoptée et MM. Downs, Waggaman et Hiriart sont nommés membres du comité d'examen.

M. Scott (de Baton Rouge) présente une résolution qui est adoptée, requérant le trésorier d'avoir à fournir au sénat une note du nombre et du montant des bons de l'Etat émis et délivrés pour l'usage de la Compagnie du Chemin de Fer de Nashville à la Nouvelle Orléans, ainsi que du montant des intérêts payés par lui sur ces bons.

Par un message de la Chambre des Représentans, transmis par M. Cuvillier, son greffier, le Sénat est informé que cette chambre a donné son concours à la résolution relative à la célébration du 8 de janvier.

La séance est levée et renvoyée à demain, à 11 heures du matin.

ERRATUM.
Dans l'allocution de M. Garcia au Sénat de la Louisiane publiée dans le rapport de hier matin, dernier paragraphe: Au lieu de: "j'ai besoin de votre concours mess eurs, pour remplir dignement la confiance dont je viens d'être l'objet," lisez:—"Pour remplir dignement les devoirs que m'impose le nouveau témoignage de confiance dont je viens d'être l'objet."

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
5 JANVIER 1841.

La séance s'ouvre à 10 heures 10 minutes.

M. Conrad présente une pétition de certains habitans de Baton Rouge et d'Iberville, demandant l'enlèvement des travaux obstruant l'embouchure du Bayou Manchac et demande qu'elle soit soumise à une commission spéciale de trois membres. Adopté : la commission se composera de MM. Conrad, Brulé et Conway.

M. Pichot annonce qu'il présentera incessamment plusieurs bills.

M. Ratliff annonce qu'il présentera un acte pour consulter le peuple sur la question de savoir s'il convient d'assembler une convention pour amender la constitution.

M. Roselius annonce qu'il présentera demain un acte pour diviser la place de shérif d'Orléans et pour fixer la taxation des cours de justice.

M. Boudousquié annonce qu'il présentera un acte pour allocations à faire à la paroisse de St. Jean Baptiste.

M. Ellis prévient qu'il présentera un acte pour créer une taxe de capitation.

M. Phillips prévient qu'il présentera un acte pour venir au secours de——

M. Foley annonce qu'il présentera un acte pour venir au secours de Augustin Pugh.

L'Orateur soumet à la Chambre une communication de M. Raynal, offrant les entrées du *Merchants Exchange Reading Room* aux membres de la Chambre.

M. Ellis annonce qu'il présentera un bill pour protéger plus efficacement la franchise électorale.

M. Clark annonce qu'il présentera un bill pour amender l'acte d'incorporation de l'Académie de Baton Rouge.

M. Birkham annonce qu'il présentera un bill pour pourvoir au paiement du grand et du petit jury de la paroisse de Washington.

Le Sénat adresse à la Chambre un message requérant son concours pour fêter le 8 janvier : on nomme sur-le-champ pour s'entendre avec le comité du Sénat, MM. Clark, Friend et Philips.

M. Boudousquié demande qu'on procède à l'élection des commis d'enrôlement, et cette proposition amène une question de la part de M. Ratliff. Il voudrait savoir si les commis doivent être considérés comme officiers de la Chambre, et par conséquent élus pour la session toute entière, ou bien s'ils sont révocables au gré de la Chambre. Il fait, pour éviter tout malentendu, une proposition spéciale sur ce sujet; après une discussion de quelques instants—M. Declouet demande le dépôt de la résolution sur le bureau et M. Ratliff la retire.

M. Boudousquié fait la proposition de nommer 2 traducteurs à $8 par jour, un commis aux minutes avec le même traitement et 5 commis d'enrôlement à $5 par jour. Cette proposition apporte une utile économie; car sans diminuer le nombre des employés, elle diminue les émolumens. M. Ratliff demande qu'au lieu de 8 commis, il n'y en ait plus que 6 sauf à leur donner des auxiliaires en cas de besoin. MM Claiborne et Conrad appuient la proposition de M. Boudousquié. Après une légère discussion; la question préalable est mise aux voix et rejetée; la proposition de M. Ratliff éprouve le même sort; enfin la résolution de M. Boudousquié passe avec un amendement de M. Gulon : La Chambre aura huit commis et le commis en chef désignera les traducteurs et commis aux minutes. On procède immédiatement à l'élection de ces employés : la Chambre nomme MM. Edwards, Easton, Terry, Genois, Vienne, Huard, Allain et St-Amand.

La Chambre reçoit du gouverneur plusieurs messages relatifs à des actes passés par la Chambre vers la fin de la session dernière. Parmi ces messages, l'un d'eux approuve le bill qui vient à l'aide de la compagnie d'assurance de l'Aigle.

La Chambre fait prévenir le Sénat qu'elle concourt avec lui dans la résolution de fêter le 8 janvier.

Un des représentans propose de procéder à l'élection d'un rapporteur. Une discussion s'engage sur ce sujet; mais la Chambre ne prend aucune décision et s'ajourne à demain 10 heures.

(*Correspondance de l'Abeille*)
PARIS, 28 novembre 1840.

Monsieur,

La nouvelle la plus importante reçue ici depuis ma dernière lettre (4 novembre 1840) est celle de la prise de St. Jean d'Acre par la flotte anglaise et les troupes turques. Ce remarquable évènement a eu lieu le 3 novembre après un bombardement de trois heures, opéré par 22 bâteaux à vapeur ou frégates. Une bombe a éclaté sur un magasin à poudre, y a mis le feu, et, selon les rapports anglais, un régiment tout entier de troupes égyptiennes aurait sauté. Cette nouvelle n'a été connue ici que le 23 novembre. La prise de St. Jean d'Acre met tout le littoral de la Syrie aux mains des alliés. Les troupes d'Ibrahim sont dans un désarroi complet; cependant il est possible que celui-ci ait voulu forcer les Anglais à répandre beaucoup d'hommes et de munitions sur la côte syrienne, pour faire main basse sur eux au moment où le mauvais temps éloignera les vaisseaux de la terre, ce qui, selon toutes les prévisions, ne peut guère tarder. Mais cette supposition n'est pas trop probable, car, ainsi que je vous l'ai déjà dit, les troupes égyptiennes sont complètement démoralisées.

Après la prise de St. Jean d'Acre, ce qu'il y a de plus intéressant pour l'Europe est l'ouverture des Chambres Françaises, le discours du Roi, le projet d'adresse et la discussion à laquelle il donne lieu.

Le discours vous sera certainement parvenu longtemps avant cette lettre et vous en aurez remarqué le ton souple et conciliant à propos du quadruple traité, et la raideur vis à vis de cette pauvre République Argentine, et ce rapprochement pourrait donner une idée fort exacte du système politique suivi par la France ou plutôt par ceux qui la gouvernent : soumission envers les puissances, insolence avec les faibles.

La Chambre des Pairs a répondu à ce discours par une adresse qui n'est autre chose qu'un commentaire du discours lui-même. Dans la discussion de cette adresse, M. Guizot a expliqué son système politique et l'a résumé par ces mots : "la paix toujours, partout." Cette phrase a produit sur tous ceux qui croient que l'honneur de la France a été blessé par la politique des quatre puissances, et ils sont nombreux, un effet extrêmement fâcheux.

M. Dupin a été choisi par la commission de la Chambre des Députés pour rédiger le projet d'adresse. Ce projet a été lû et accueilli par des marques bruyantes de désapprobation. Il contient en effet une phrase très triomphante sur l'honneur de la France, sur son invincible épée, qu'elle saurait bien tirer du fourreau si.................. si l'intégrité du territoire était menacée.

La discussion de cette adresse a commencé mercredi 25 novembre à la Chambre des députés. Mr. Soult, président du Conseil, a lû, et fort mal lû, un discours préparé d'avance, rempli de phrases insignifiantes, entrecoupées de quelques souvenirs glorieux de sa vie militaire. Ensuite, M. Thiers est monté à la tribune où il est resté 3 heures. Il a expliqué, avec cette lucidité qui caractérise sa manière de parler, la situation dans laquelle se trouvaient les affaires lorsqu'il est arrivé au pouvoir, les évènemens qui sont survenus pendant son ministère, et la manière dont ces évènemens ont influé sur ses déterminations. Enfin, il a fait un compte complet de politique à l'usage de la question d'Orient; et malgré les omissions évidentes, les faussetés notoires qui fourmillent dans son discours, il a eu l'art incroyable de si bien grouper les faits, de les enchaîner d'une manière si logique et si naturelle, que sans une attention soutenue et une connaissance parfaite de la situation, il est impossible de reconnaître ce qui est faux et de rétablir ce qui manque. M. Guizot son successeur, lui a répliqué. Son discours rempli de pétitions de principes, de palinodies, a souvent révolté la Chambre, et surtout les anciens amis de M. Guizot. Il a répété son fameux, système de *paix toujours et partout*; il a dit qu'il fallait craindre le dedans et non le dehors. Enfin il est résulté de ce discours un fait extrêmement grave : c'est que, M. Guizot ambassadeur et subordonné de M. Thiers, ne lui livrait pas toute sa pensée sur les graves affaires qui se traitaient à Londres, mais la communiquait, dans une correspondance fort intime, à Mr. le Duc de Broglie, fort dévoué, comme on sait, au Roi Louis Philippe.

Le lendemain, 26, M. Passy membre du ministère qui a précédé celui de M. Thiers, [illegible] discours dans lequel il a intercalé un grand nombre de pièces diplomatiques, dans le but de faire connaître exactement la situation, au moment où M. Thiers est monté aux affaires. M. Guizot a rempli le reste de la séance, en exposant la situation où M. Thiers avait laissé les négociations. Il résulte de tout ce qui a été dit de part et d'autre, que l'Angleterre avait été sur le point de s'unir à la France pour enlever à la Russie le protectorat exclusif de l'Empire Ottoman, et même qu'il aurait été question d'enlever les Dardanelles de vive force, avec les forces combinées. Le cabinet français, effort timide [illegible] refusé et l'Angleterre qui avait à combattre l'influence Russe à Constantinople, et l'influence française en Egypte, a dû traiter sans condition avec la Russie après les refus de la France. Voilà toute l'histoire du traité du 15 juillet et des causes qui l'ont fait conclure.

Le 27, M. Thiers a glorieusement refuté ses deux adversaires MM. Guizot et Passy, et M. Villemain, ministre de l'instruction publique; ayant voulu lui répliquer, a complètement échoué sa parole incisive, mordante et ironique qui le sert si bien dans les questions de critique littéraire, l'a fort malservi dans une discussion où il s'agissait de répondre par des faits et de bonnes raisons, et non par des maquettes et des personnalités.

Si j'insiste tant sur les discussions de la Chambre des Députés, c'est que réellement il doit en sortir la guerre ou la paix du monde. Ailleurs elles ont un grand intérêt pour tous les pays et pour tous les lecteurs; mais à voir l'attitude des députés, il y a cent à parier contre un que nous aurons ce que les journalistes de l'opposition appellent *la paix à tout prix.*

—Ibrahim a reçu l'ordre de son père d'évacuer la Syrie.

On assure que l'Angleterre a pris hypothèque, pour les dépenses que lui occasionne l'expédition de la Syrie, sur l'île de Chypre, et qu'une garnison anglaise va y être placée.

—Voici un propos de Louis Philippe, tenu en plein conseil des ministres et répété en plein salon par M. Thiers depuis sa chûte : "Je ne veux pas la guerre, parce que les soldats français sont les plus mauvais de l'Europe. Après le premier choc ils fuient à qui mieux mieux." Le Roi qui n'a jamais vu l'armée qu'au commencement de la révolution, à l'époque où elle était composée de recrues et de volontaires, croit sans doute qu'il en est toujours ainsi, en quoi il se trompe considérablement.

La Reine Christine est arrivée dernièrement à Paris, après avoir séjourné quelques jours à Fontainebleau où le Roi a été la chercher; elle demeure au palais royal et les Parisiens lui ont fait un très bon accueil; elle a adressé dernièrement un manifeste fort bien fait à la nation Espagnole, où elle expose les faits de son règne et les causes de son abdication. La nouvelle régence a répondu à cette pièce d'une manière délatoire. La reine, Christine va partir bientôt pour Naples, où elle doit retrouver presque toute sa famille.

—Il paraît certain qu'une note diplomatique, vient d'être adressée par l'Angleterre à la France, mais on en ignore le contenu. Un journal anglais en a publié un prétendu extrait fort impérieux pour la France, mais il a été officiellement démenti.

—Mr. Mounier, pair de France, est parti pour Londres avec mission de rétablir les bons rapports entre la France et l'Angleterre. Lord Wellington a proposé sa médiation et s'en est [illegible] à Londres. [illegible]

—Malgré des dépenses excessives, les finances de la France sont encore en très bon état. Aussi les fonds publics ont-ils atteint 112 fr. le 5 pour cent et 80 fr. 50 c. le 3 pour cent. Mais hier une réaction a eu lieu sur le bruit qu'un emprunt de 500 millions allait être proposé aux chambres, et le 3 pour cent, est tombé à 79–60, le 5 pour cent à 111.—L'affaire de l'emprunt est extrêmement probable, car les ressources ordinaires ne pourraient suffire à tout ce qui a été dépensé.

—Les débordemens du Rhône, de la Saone et de presque toutes les rivières ont occasionné des malheurs incalculables, Lyon, Avignon et quelques petites villes ont été dans l'eau pendant plusieurs jours. Les froids étant arrivés, la décroissance des eaux s'en est suivie, mais il y a des désastres irréparables à déplorer. Une souscription ouverte par les soins de M. Vernes, administrateur de la Banque de France, a déjà produit une somme considérable. Les Chambres ont voté sans discussion, des fonds pour réparer les routes et pour secourir les malheureux inondés.

M. Granier de Cassagnac, l'un de nos meilleurs publicistes et historien fort remarquable, est parti pour les Antilles et les Etats-Unis. Il se propose de faire un assez long séjour dans votre ville.

Deux théâtres fermés au commencement du printemps, celui de la Porte St.-Martin et celui de la Renaissance, vont réouvrir.

—Les troubles politiques et les discussions de tribune ont arrêté en France l'élan des fortes études. Cependant il vient de paraître deux livres philosophiques assez importans; le 1er. intitulé: *de l'humanité, de son principe et de son but*, par M. Leroux est le développement d'un paradoxe assez ingénieux. L'auteur prétend que comme il n'y a qu'une matière dont tout l'univers est formé, il n'y a aussi qu'une seule âme dont chacun possède un fragment. Il appelle cela, *l'âme humaine*. Il résulte de cette doctrine que plus y aurait d'hommes sur la terre, plus l'âme générale serait divisée, ainsi chacun aurait une part plus petite. Voilà bien de l'érudition dépensée en faveur d'une hypothèse inadmissible, et beaucoup de papier noirci qui n'avait rien fait à personne, très inutilement noirci. Le second de ces ouvrages est un essai de philosophie complète par M. de Lamennais. C'est un mélange de philosophie de séminaire et d'idées assez excentriques beaucoup moins bien exposées et exprimées que le talent et l'éloquence de l'auteur l'avaient fait espérer.

—M. Bergeron qui a donné un soufflet à M. de Girardin en plein opéra, a été condamné après une défense fort spirituelle, qu'il a lui-même présentée, à deux ans de prison et à l'amende. Il a fait appel.

L'opéra va toujours fort mal. Duprez baisse beaucoup et tout le reste du personnel ne baisse pas par de bonnes raisons.

—On fait de grands travaux aux Invalides pour la réception du corps de Napoléon. On a fixé la cérémonie au jour de Noël, si la mer le permet.

Mlle. Maiwood, jeune danseuse américaine qui a obtenu ici un grand et légitime succès, aimant le jeune Mabille, celui ci la demanda en mariage, mais la mère Maiwood fort ambitieuse ne voulut pas donner sa fille à un danseur. Le jeune couple désespéré prit un soir la fuite à l'issue de l'opéra, si précipitamment qu'on n'avait pas le temps de changer de costume. La jeune fille était vêtue en Bayadère et le jeune homme en Bramine. Ils allèrent à Boulogne, espérant s'embarquer pour l'Angleterre et se marier à Gretna Green. Mais l'administration de l'opéra qui ne peut guère se passer de ses sujets, fit jouer le télégraphe. Notre couple fut arrêté et mis en prison. Il est revenu à Paris et la mère farouche, ayant appris qu'en fait de mariage le plus fort était fait, a fini par donner son consentement. Ils seront heureux et ils auront beaucoup d'enfants.

P. S. 28 novembre, 4 heures de l'après-midi.

On n'a pas de nouvelles du Président qui devait emporter la présente; le départ est retardé de 2 jours.

30 Novembre.

Le Moniteur d'hier contient la notification officielle du blocus de Canton adressée par le gouvernement anglais au gouvernement français.

La séance du 28 à la chambre des députés, a été très importante. M. Guizot a répondu aux attaques de M. Thiers, et a trouvé de grandes sympathies dans les autres. M. Odilon Barrot est ensuite monté à la tribune et a fort maltraité M. Guizot, puis M. Dufaure est venu défendre le ministère qui avait précédé celui de M. Thiers, et, attaquant violemment ce dernier, il lui a demandé pourquoi, puisqu'il avait de si beaux projets, il n'avait rien fait pendant son séjour au pouvoir. Malgré l'heure avancée, M. Thiers a répondu qu'il n'avait rien fait parce qu'il n'avait pu rien faire. Deux fois il a voulu envoyer la flotte française au secours d'Alexandrie, deux fois le roi l'en a empêché. Cette déclaration, qui tendrait à violer le principe de l'inviolabilité royale excite de violens murmures, cependant, il faut bien avouer que M. Thiers ne pouvait pas rester sous le coup d'accusations graves. Puisque le roi veut régner et gouverner, il faut bien qu'il se résigne à supporter la responsabilité morale de ses actes.

La nouvelle note diplomatique se résume par ceci : Ibrahim aura l'Egypte héréditaire et rien de plus; cependant, pour que les quatre puissances consentent à lui accorder leur médiation à cet effet et le fassent relever de la déchéance prononcée contre lui, il faut qu'il se soumette en évacuant la Syrie et en se mettant à la disposition du Sultan.

30 Novembre, 3 heures et demie.

Fonds publics, 5 0/0—111 70.
3 0/0— 79 80.

Le Président est arrivé à Liverpool le 28.

On assure que MM. Guizot et Villemain sortent du ministère et sont remplacés par MM. Passy et Dufaure. Notre flotte est rentrée à Toulon le 25.

1er. Décembre.

La séance d'hier a été peu importante. La prise de St. Jean d'Acre a consterné Méhémet. Selon toute apparence, il va accéder au traité du 15 juillet.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Cherokee, Simmons, Baltimore, T H Kidder
Chester, Van Dick, Philadelphie, Moss & Harris
Navire à vapeur Savannah, Wade, Galveston, Bogert & Hawthorn
Barque Magora, Snow, Boston, J A Merritt
Brick Lycoming, Jenkins Boston, R Groning & co
Cuba, Latham, Havane, Stetson & Avery
Goel. Danube, Rich, Baltimore, Bedford & Beck
Thomas Ewing, McFarlane, Savannah,
J H Ashbridge
Steamer Chester, Cable, St Louis, H Q Ferguson

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Lion, Pinnager, de la Passe Nord Est.
" " Tennessee, Davis, des Passes.
" " Swan, Limbert, venant des Passes.
" " Claiborne, Davis, de la Passe N.-E.
Navire Cov. Tromp, Osborn, de New York.
Navire Cruzon, Gay, de Boston.
Navire Intrinsic, Davidson, de Liverpool.
Navire Kentucky, Nickerson, de Boston.
Navire Independence, McCappin, de Liverpool.
Barque Josephine, Johnson, de Philadelphie.
Barque Trenton, Rees, de New York.
Goel. Expert, Gardner, de la Baie Vermillionville.
Goel. Yew Tree, Gary, de Colombia, Texas
Goel. Sabine, Young, de la Havane.
Goel. Challenge, Haskell, de la Mobile.
Goel. J. Smith, Smith, d'Apalachicola.
Goel. Joven Rosario, Perez, de Campêche.
Goel. Bella del Mar, Randall, de la Havane.
Steamer Marmion, Aston, de St. Louis.
Gov. Roman, Porter, de la Mobile.
Bogue Houma, Wrathmore, de Lafourche.

EN RIVIERE.

Navire Susan E. Howell, Bailey, de Baltimore, et deux autres navires.

MEMORANDA.

A la Havane pour ce port, 29 déc.—Bricks Heber, Conklin; Thomas, Powers; goele. Maria, J Estell, Holmes et Elvira.

DERNIERES	DATES.		
New York	déc 26	Liverpool	déc 4
Boston	déc 24	Londres	déc 3
Philadelphie	déc 26	Havre	déc 3
Washington	déc 26	Paris	déc 1
Baltimore	déc 26	Bordeaux	nov 27
Charleston	déc 24	Madrid	nov 22
Vera-Cruz	nov 4	Cadiz	nov 18
Tampico	nov 17	Havane	déc 21
Mexico	oct 24	Houston	déc 27

COMMERCIAL.
REVUE DU MARCHE.
Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1841.

COTON.—Reçu depuis le 31 décembre—Louisiane et Mississipi 13734 balles; Tennessee et North Alabama [illegible]; Arkansas 392; Mobile 39; en tout 1[illegible] balles, ce qui élève les arrivages depuis le 1er. octobre à [illegible] balles contre 2[illegible] à la même époque l'an dernier. Il a été exporté [illegible] à Liverpool [illegible] balles, New-York 3[illegible], à Providence 603, à Baltimore 620, à Philadelphie 284, à Boston 420, en tout [illegible] balles; il en résulte une augmentation du stock de [illegible] balles, et l'élève à 190763 balles contre 121676 balles à la même époque l'an dernier.

ETAT DU COTON.

Stock en main,		
Reçu les deux derniers jours	[illegible]	[illegible]
Précédemment,	[illegible]	[illegible]
Exporté pendant les 2 derniers jours	10 [illegible]	
Précédemment,	21[illegible]	[illegible]
Stock en main		190763

Le marché de coton a été très inactif samedi, car les acheteurs se sont tenus à l'écart espérant recevoir des nouvelles plus récentes d'Europe, aussi les ventes ne se sont élevées qu'à environ 1000 balles. Cependant on a reçu dans le cours des avis de Liverpool jusqu'au 4 décembre, représentant l'aspect général des affaires comme point de vue satisfaisant; mais le marché de coton n'a éprouvé aucun changement. Ces nouvelles [illegible] nos acheteurs qui s'attendaient à un [illegible] chez les Anglais, et les affaires d'hier ont [illegible] [illegible] seulement ayant changé de [illegible]. Les acheteurs ont [illegible] aujourd'hui [illegible] concessions [illegible] balles [illegible] prix plus faciles mais la différence n'est pas assez marquante pour rendre un changement dans nos côtes nécessaire. Cependant le marché s'est clos calme avec une tendance prononcée à la baisse. Les ventes depuis notre dernier rapport s'élèvent à 6000 balles, parmi lesquelles nous mentionnons 776 balles Louisiane et Mississipi à 8 1/2; 74 à 8 1/4; 293 à 8 1/2; 300 à—; 789 à 8 1/4, 216 à 9 1/2; 770 à 8 3/4; 168 à 8 3/4; 30 à 8 cts, 299 à 8 5/16.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Hâvre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 3-4 à 8
Ordinaire,	8 1-2 à 8 3/4
Bon ordinaire,	8 3/4 à 9 1-2
Bon ordinaire et petit courant,	9 3/4 à —
Petit courant et courant,	10 3-4 à 11 1-2
Bon courant	9 3/4 à —

TABAC.—Le marché est resté dans le même état depuis notre dernière revue, et nous n'avons eu connaissance depuis d'aucune vente. Les acheteurs ne se décideront pas à opérer aux prix du cours, et il ne se fera aucune transaction importante jusqu'à ce que les détenteurs diminuent leurs prétentions. Nous conservons nos côtes que l'on peut considérer comme nominales.

Arrivé [illegible] 31 du mois dernier [illegible] [illegible] Philadelphie [illegible]

ETAT DU TABAC.

Oct. 1er [illegible]	[illegible]	
Reçu [illegible]	[illegible]	[illegible]
Précédemment	8447	[illegible]
Exporté pendant les 2 derniers jours	22	
Précédemment	2600	[illegible]
Stock en main		[illegible]

SUCRE.—Les fêtes jointes au mauvais temps qui a régné depuis hier ont agi défavorablement sur notre marché, et les opérations ont à peine dépassé 300 bts, dans l'intervalle des fêtes jusqu'à ce jour. Les prix cependant continuent à se bien soutenir, quoique le stock en vente soit considérable. La plupart des ventes se font de 5 1/2 @ 6 1/2 cents; les qualités extrêmes se rangent comme précédemment 4 1/2 @ 6 cents. Il s'est fait quelques transactions sur les habitations de 4 1/2 @ 5 cts; les détails nous en sont restés inconnus.

MELASSE.—Il n'y a pas de changement à signaler pour cet article; les mêmes circonstances qui ont nui aux opérations de sucre ont restreint celle de la melasse, et nous continuons à côter de 21 1/2 @ 22 cents le gallon. Il s'est fait quelques ventes sur les habitations à 16 cts.

FARINE.—Le marché est resté inactif depuis notre revue de jeudi. Indépendamment des causes que nous avons désignées plus haut, les arrivages, qui continuent à être considérables, et l'espoir que l'on a d'avoir la navigation ouverte pour quelque temps encore, ont engagé les détenteurs à diminuer leurs prétentions, et la farine sur fine était librement offerte aujourd'hui à $4 37 1/2, prix auquel il s'est fait quelques faibles ventes. Les acheteurs ne paraissent nullement disposés à payer ce taux, et ils attendent une nouvelle baisse qui, à en juger par les apparences, ne doit indubitablement pas tarder à avoir lieu. Nous croyons que $4 25 auraient été payés pour des lots considérables.

WHISKEY.—Le marché est calme de 21 à 22 cents pour le whiskey rectifié. Le stock est considérable, et nous ne voyons aucune chance d'amélioration pour les prix. Le whiskey commun continue à être rare et il est tenu à 23 cents.

CAFE.—La Havane prime vert de la nouvelle récolte est en bonne demande de 11 1/2 à 12 cents par liv. Le Rio est aussi bien demandé de 11 1/2 à 12 1/2.

CHANGE.—Il s'est peu fait en change sterling de 8 3/4 à 9 pour cent de prime. Le change sur France reste de 5 12 1/2 à 5 15. Les traites sur New-York à 60 jours sont tombées à 3/4 pour cent d'escompte.

Change sur place.

Traites sur l'Angleterre	8 3/4 à 9 pour cent de prime.
France	5 12 1/2 à 5 15
New-York 60 jours	1/2 à 3/4 d'escompte
do 30 do	3/4 0/0 de prime
do à vue	1 à 1 1/4 de do.
Philadelphie 60 jours	2 0/0. d'escompte.
do à vue	pair.
Boston 60 jours	1 1/2 pour 0/0 d'escompte.

FRET.—Nous n'avons aucun changement à signaler pour le fret. Seulement nous observons qu'il est calme et nos côtes de 1 1/4 cents pour le Hâvre, et de 5/8 1 pour Liverpool.

FRET.

Coton pour Liverpool	5/8 à à	—
Do de Havre,	1 1/4 à	
Do de New York,	0 1 75 par balle.	
Do de Boston,	5/8 à	—
Tabac pour Cowes,	00 à	—
Do du Londres directement,	00 à	—
Do de New York,	00 à 5 00	
Do de Boston,	5 00 à	—
Do de Philadelphie,	00 à 00	

Les spéculateurs d'immeubles auront une bonne occasion de faire des placemens avantageux, en assistant à la vente qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, à l'Arcade par J. A. Beard et Fernet. Cette vente doit être sans réserve.

AVIS AUX CANDIDATS POUR LE BARREAU.
Une assemblée des membres du comité chargé d'examiner les candidats au barreau, aura lieu dans le local de la Cour Suprême, Jeudi prochain, le 7 courant, à cinq heures P. M.
6 jan—1 A. CUVILLIER, greffier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orleans, 5 Janvier 1841.
Une élection de six directeurs pour cette institution aura lieu dans le local de cette banque, lundi le 1er février prochain entre 10 A. M. et 2 P. M.
6 janv C. ADAMS Jr. Président.

BANQUE DE COMMERCE DE LA NELLE ORLEANS.
Nouvelle Orleans, 4 janvier 1841.
Le bureau des directeurs a déclaré ce jour un dividende semi-annuel de quatre pour cent sur le fond capital de cette banque, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux lundi, le 11 courant.
6jan GEO. O. HALL, caissier.

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de cette institution pour l'année courante, à l'élection annuelle qui a eu lieu le 4 courant :
THOS. C. MAGOFFIN.
J. A. BARELLI.
M. CARUTHERS.
A. H. CALDWELL.
J. WHITEHEAD.
E. D. HYDE.
GEORGE BEDFORD.
GEORGE URQUHART.
H. R. CENAS.
E. YORKE.
B. LEVY.
6 jan—2 J. W. HOUSTON, caissier.

A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres differens, par des maîtres distingués, tels que Horace, Vernet, Bellangé, Beaumue, Th. Gudin, Swebach, &c.
Ces tableaux sont exposés au premier étage du magasin de MM. Duvivier, Woodliff & Cie., rue de Chartres, No. 40. Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le seront à l'encan sous peu de jours. 6 jan

DESSIN ET PEINTURE.
MME. LAW informe respectueusement les habitants de la Nlle. Orléans qu'elle a l'intention de se fixer dans cette ville pour quelques semaines, pour y introduire un genre de dessin et de peinture inventé par elle, qu'elle enseigne en six leçons.
En six leçons les élèves apprendront à peindre et à dessiner des oiseaux, des fleurs, des animaux et la tête, soit d'après nature, soit d'après des copies.
Mme Law apprend également le MEZZOTINTO (demi-teinte) fort joli genre de paysages et l'INDIAN JAPONINO.
Les leçons ne sont pas données par classes, mais seulement à un ou deux élèves à la fois.
Mme. Law engage ceux qui s'intéressent à la propagation de son système d'enseignement de se présenter chez elle, maison de Mme. Fernland, encoignure des rues du Canal, appartement No. 16. L'entrée est dans la rue du Canal.
Mme Law se rendra chez les familles qui le désireront.
6 jan—3 sem.

AVIS—Madame M. C. PAGE offre ses remercimens à ses anciennes pensionnaires, pour leur patronage, et les informe respectueusement qu'elle a repris la direction de la pension qu'elle tenait précédemment au No. 93 de la rue du Canal, où elle peut les assurer qu'ils trouveront tout le confortable et les agrémens désirables à des prix modérés.
6 jan—6

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
Il a été volé le 4 courant, de la chambre du soussigné, dans le Passage de la Bourse, une petite montre en or de "Francis de Londres" portant le No. 7966. La récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte de la montre et du voleur, et cinquante piastres seulement pour la découverte de la montre seule. ROBERT McDOWELL,
6 janv 90, rue de la Commune.

AVIS.—Le soussigné désirant changer son genre d'affaires, offre à vendre à l'amiable son fonds de groceries et comestibles, parfaitement achalandé de marchandises les plus fraîches, situé à l'encoignure Chartres et Toulouse à des conditions et prix avantageux. S'adresser au magasin même ou à MM. Aubry et Gaharoche, Passage de la Bourse, No. 5. Si d'ici à mardi prochain, 12 janvier, le magasin n'est pas vendu à l'amiable, les marchandises ou fond vendus en détail et par lots par MM. Guinault et Dutillet, encanteurs, à 10 heures A. M.
6 janv—4 EDOUARD BAVELET.

Le soussigné appelle l'attention des capitalistes qui désirent faire des placements avantageux, sur sa liste de propriétés à vendre [illegible] à l'Arcade St. Charles; et il est visible de 10 à 11 heures A. M. et de 4 1/2 à 6 heures P. M.
FRED. WILKINSON,
6 janv—1 a Courtier d'immeubles.

74 7 10 46 55 60 22 48 10 3 10 4
TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 187.

MERCREDI, 6, à 4 1/2 heures, P. M.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Arcade Banks à 4 1/2 heures, p. m.
78 Numéros—13 sortants.
1 Lot de............ $6,000
1 Lot de............ 6,000
[illegible]
$2,300 prix montant à............ $136,936
Billets, $2 50—Coupons en proportion.
[illegible] bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
6 janv [illegible], rue du Canal.

La goélette Sabine, de la Havane, commencera à décharger ce matin. Les consignataires sont priés de recevoir leurs permis et de [illegible].
6 jan R. GRONING & Co.

[illegible] SAVANNAH [illegible]

CHARLES DOANE,
COMMISSIONNAIRE ET NEGOCIANT EN PRODUITS.
[illegible], rue Poydras.

[illegible]

AVIS—Le bureau du shérif est maintenant tenu dans le local des Cours près de la Cathédrale, où l'on trouvera le soussigné pour entendre les writs émanant des Cours. M. CRUZAT,
6 jan Coroner et remplissant les fonctions de shérif.

MODES ET NOUVEAUTES,
Rue Bourbon, enc. St. Philippe, vis à vis M. Seiber.
Mme. VURS annonce aux dames de la N. Orléans, qu'elle vient de recevoir par le Marengo, du Havre, quelques chapeaux pour dames, qu'elle vendra à très bon marché, ainsi qu'un grand assortiment de cols en soie [illegible] mousselines brodées, fantaisie, deuil, etc., dont elle vend à l'aune, et une quantité d'articles de modes à bas prix.

MR. JOHN. SOUTRA, professeur depuis plusieurs années dans cette ville, ayant à sa disposition quelques heures de la journée, informe les pères de famille qui désireraient faire donner à leurs enfants des leçons particulières, et chez eux d'instruction qui en a besoin d'un professeur pour le français, latin, grammaire, et se rendra à leur invitation.
Références :
C. C. Cavelier, rue Moreau.
P. Soulé, avocat, rue Royale.
Dr. M. Chauvet [illegible]
6 jan—6

PERDU OU EGARÉ [illegible] contenant quelques titres [illegible] situées dans la paroisse Est Feliciana [illegible] Ces titres n'étant que des copies de [illegible] être d'aucun usage excepté pour le propriétaire [illegible] personne qui trouvera ce paquet, rendra un grand service au propriétaire en le laissant au bureau de ce journal. Une récompense raisonnable lui sera donnée [illegible].
6 jan—3

RIZ—[illegible] Savannah—50 tierçons à vendre par
JAMES D. DENEGRE, 16 rue de la Douane.

[illegible] Havane [illegible], à vendre par
6 jan R. GRONING & Co.

SUCRE de la Havane, blanc et brun à vendre par
6 jan R. GRONING & Co.

CIGARES de la Havane, à vendre par
6 jan R. GRONING & Co.

RIZ—300 tierçons, à vendre par
BENJAMIN DOUGLASS, 12 Poydras.

TRAITES sur New York et Charleston, à vendre par
6 jan BENJAMIN DOUGLASS, 12 Poydras.

HUILE de lin—1000 gallons, à vendre par
6 jan FIELD & Co. 96, Bienville.

CHANDELLES de blanc de baleine, à vendre par
6 jan FIELD & Co. 96, Bienville.

PEINTURE verte—300 barillets, à vendre par
6 jan FIELD & Co. 96, Bienville.

JAMBONS de Westphalie, en magasin et à vendre par
6 jan A. GOW, 29. Bienville.

CHARBON de Lehigh, cassé et passé au crible, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
6 jan 16, rue de la Douane.

TRAITES sur New-York, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
6 janv 24 Vieille Levée.

TRAITES sur Boston, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
6 janv 24, Vieille Levée.

INDIGO—4 caisses en débarquement des navires Huntsville et James Edwards, de New York, à vendre par
6 janv O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

HUILE de Castor—16 barils en débarquement et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
6 janv 20, Commune.

HUILE DE LIN—1000 gallons, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
6 janv 20, Commune.

HUILE de Sperm pour familles—12 barriques huile de [illegible] garantie, en débarquement du navire Peruvian [illegible] par JARVIS & ANDREWS,
[illegible] 20, Commune.

CAFE—300 sacs café Rio, de belle qualité, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
6 jan 65, rue Gravier.

15000 Briques à feu, d'Angleterre, en débarquement du Lord Seaton, à vendre par
6 janv A. GOW, 29, Bienville.

POMMES de terre d'Irlande en barils et en panier, en débarquement des navires Lord Seaton et Alexandre Grant, à vendre par A. GOW.

PLAQUES de Tôles assorties du no. 14 au no. 27, en débarquement du Russell—[illegible] par
PRIESTLEY & BEIN,
6 janv 19, Nouvelle Levée.

WHISKEY—100 barils, à vendre par
STETSON & AVERY,
6 janv 65, rue Gravier.

FARINE—100 barils, à vendre par
STETSON & AVERY,
6 janv 65, rue Gravier.

MOUCHOIRS de soie—2 caisses mouchoirs, 2 de 30 unis; 2 caisses do imprimés; 1 caisse levantine de 36 pouces, à vendre par L. A. LEVY,
6 jan 30, rue de la Douane.

COUVERTURES françaises—3 balles couvertures de 3 points, à vendre par
6 jan L. A. LEVY, 30, Douane.

CHEMISES de coton—En débarquement du Huntsville, un nouvel envoi de chemises de coton avec devant et cols en toile, à vendre par
6 jan L. A. LEVY, 30, Douane.

CASQUETTES—Un assortiment général de casquettes pour hommes et pour enfants, en débarquement du James Edwards, et à vendre par
L. A. LEVY, 30, Douane.

HUILE de Sperm, pressée en hiver, en débarquement et à vendre par FIELD & Co.
6 jan 96, rue Bienville.

CIDRE raffiné du Nord—100 barils en débarquement et 40 barils, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.
6 jan 40, rue Gravier.

SEL—1000 sacs sel fin et gras de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par
ALEX. PARK,
6 janv 91, rue de la Commune

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par
ALEX. PARKS,
6 janv 91, rue de la Commune

FARINE pour familles, marques de l'Union et du Phénix; bœuf et porc, 50 barillets beurre de Goshen, 300 barillets beurre de l'Ouest; cranberries, 50 1 2 et 1-4 barils blanc de plomb, 100 barillets; 125 rouleaux cordes du Missouri; 15 pièces toile d'emballage; langues de bœuf, 10 1-2 barils, 250 barillets graisse prime, 75 haricots blancs, huile de castor, 9 barils cire vierge américaine, 20 barils et barils à jambons choisis, à vendre par
6 jan CHAS DOANE, 60, rue Poydras.

A VENDRE par le soussigné, d'importations directes, 60 barriques vin Montferrant, 44 barils vinaigre blanc 10 demi pipes vieille eau de vie de cognac, 1000 caisses de différentes qualités, 2 caisses vieux curaçao de Hollande.
6 jan C. DUFOUR, 68 Camp.

A VENDRE par le soussigné, 25 balles toile à drap de Russie, 50 caisses tabac à chiquer de Virginie, 65 demi caisses do do, 30 barils vinaigre, 11 caisses couvertures françaises assorties, 100 do fruits à l'eau de vie en grand flacons, 300 do cerises à l'eau de vie, 70 do Kirschwasser, 60 do vieux de Madère, 10 demi pipes do do, 10 quarts de pipes do do, 30 paniers vin mousseux de Lausanne. 100 caisses vin de Bourgogne, Volney, Chambertin et Romané, 1,200 do vin rouge de Bordeaux médoc, Margaux, St. Julien et Pauillac, 20 barriques vin rouge Pouillac et Médoc, 10 demi-barriques vin de Constance en demi bouteilles, 20 pipes vin [illegible] Lisbonne.
J. ALBERT, 26 St Louis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feu Sr. Pierre B. Marmillion.—Lundi, 8 février 1841, à 10 heures du matin, et jours suivans, en vertu de certains décrets rendus ce jour par la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera exposé en vente publique par le Juge, ex-officio encanteur soussigné, sur les lieux, les biens meubles et immeubles dépendant de la succession de feu sieur Pierre Bozonnier Marmillion, savoir :

1o. Une certaine quantité de meubles meublans, d'effets de ménage, d'outils, d'instruments aratoires et d'autres objets à l'usage d'une habitation, 3 meules de riz, du maïs, des rêves, du foin, du bois de chauffage, deux chevaux, 35 mulets de trait, 75 bœufs dont 27 sont dompts, 34 cochons et 30 moutons.

2o. 59 Esclaves pour la plupart jeunes et créoles ou depuis long-temps dans le pays, savoir : 37 hommes parmi lesquels sont un commandeur; deux nègres entendus à conduire une machine à vapeur dont l'un est un autre forgeron et un peu charpentier, et l'autre cocher et domestique; deux maçons, un charpentier, des charpentiers, des scieurs de long, des charretiers et laboureurs, un cuisinier et domestique, un palfrenier et de bons travailleurs; 21 femmes dans le nombre desquelles sont des domestiques et blanchisseuses, une cuisinière et de bonnes nécessaires de champ, et 10 garçons et filles d'un âge, de Huit des dites femmes et qui seront vendus avec leur mère.

3o. Cinq lots de terre sans aucun bâtiment, (ceux qui se trouvent dessus devant être vendus séparément) dont l'un a trois arpens trois toises de face au Mississipi sur quarante arpens de profondeur, formant à cette profondeur de 9 pieds 2 pouces 7 lignes 5/37, avec une seconde concession, et les quatre autres ont chacun deux arpens de face au dit fleuve sur quarante arpens de profondeur, formant à cette profondeur quarante arpens 5 pouces 11 pouces 9 lignes 6/37, avec une seconde concession. Ces cinq lots de terre formaient une habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse sur la rive droite du dit fleuve et bornée du côté d'en haut par celle du Sieur Pierre Roussel et du côté d'en bas par celle du sieur Valsin Bozonnier Marmillion.

4o. Et, pour être enlevés dans trois mois à compter du jour de la vente, une maison principale, une sucrerie, une purgerie, des magasins à vivres, des cabanes à nègres, des écuries et divers autres bâtimens; deux équipages, un moulin à cannes mû par une machine à vapeur de West Point de la force d'environ seize chevaux; et toutes les dépendances des bâtimens, du moulin et de la machine à vapeur.

CONDITIONS :

Les meubles meublans, effets de ménage, instrumens aratoires et autres objets à l'usage d'une habitation et les animaux payables comptant.
Le moulin et la machine à vapeur, à un an de crédit.
Les bâtimens et leurs dépendances, toute somme n'excédant pas $50, en tout Mars 1841; toute somme au dessus de $50 et n'excédant pas $250, à un an, et toute somme au dessus de $250, à un et deux ans.
Les lots de terre à un, deux et trois ans.
Et les Esclaves à un et deux ans.
Le tout à compter du jour de la vente à l'encan.
Les acquéreurs fourniront des billets à coupons endossés à satisfaction et payables au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans; ceux en paiement des lots de terre, et des esclaves porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tous billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Les frais des actes de vente, certificats et inscriptions d'hypothèques, à la charge des acquéreurs.
Paroisse St. Jean-Baptiste, le 29 Décembre 1840.
6 janv—4 [illegible] T. LE BLANC, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent—Salut:—Attendu que Marie Noel Cordier [illegible] ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite a été adressé au greffe de cette cour ou la dite vente fut enregistrée le 2d jour d'octobre de l'année 1840, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps de la vente, ou pour quelque autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 24e jour d'août de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 12 de mai de l'année 1840, dans l'affaire de Joseph Lauvrant vs. Norbert Rillieux et Emile Bertrix, No. 18821 du Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite Marie Noel Cordier [illegible] a été rendue acquéreur pour le prix de deux cent dix piastres payable à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant son obligation avec une sécurité bonne et suffisante, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an avec hypothèque spéciale jusqu'au paiement final; en dont le shérif susdit reconnaît avoir reçu en l'obligation de la dite Marie Noel Cordier avec F. Meilleur comme sécurité, payable comme il est susdit; et il a été réservé sur le paiement, une hypothèque spéciale à été réservée sur la propriété vendue.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir :

Un lot de terre situé dans le derrière de cette ville, désigné par le numéro quarante cinq, sur un plan particulier dressé par B. Bernière, le 18 juillet 1836 et déposé en l'étude de Louis Féraud notaire public, dans le livre des plans, sous le numéro sept, conformément audit plan, le dit lot de terre mesure un pied américain, vingt et un pieds de face à la jonction de la rue de l'Esplanade, et du chemin du Bayou, soixante seize pieds de face à la rue de l'Esplanade, soixante douze pieds de face au chemin du Bayou et cinquante pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de D. Fletas, ensemble tous les droits, dépendances &c. y attachés sans aucune réserve.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour [illegible] 26 novembre 1840.
[illegible] E. LESASSIER,
7 déc—7 [illegible] Dép. Greffier.

Le soussigné, négociant de sel, a constamment [illegible] en provisionnement de sel de Liverpool [illegible] qu'il offre à vendre [illegible] au gré des acheteurs.
E. F. JENKINS,
5 jan [illegible] Poydras et Magasins.

CAFE JAVA.—Les soussignés ont reçu de New-York par le navire Constellation, [illegible] balles Java, [illegible] [illegible]
[illegible] & Co.
[illegible] rue Toulouse.

[illegible]

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

Mercredi, 6 Janvier 1841.
ANNE DE BOULEN,
Opéra en 3 actes, de Donizetti, arrangé en grand opéra, par MM. Lusson et Eugène Prévot, chef d'Orchestre du Théâtre d'Orléans.
On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE AMERICAIN.

Deux grands drames dans la même soirée.
Mercredi, 6 janvier.
EL HYDER.
Grand drame.
SAILORS HORNPIPE—Par Maître Hernandez.
Terminé par le drame féerie de
CHERRY & FAIR STAR.

Les pièces de famille sont respectueusement prévenues qu'il y aura le 8 janvier à midi, une autre représentation de jour.

GRANDE EXHIBITION ATLANTIQUE
Au No. 109, rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis

DERNIERE semaine de la grande exposition maritime, rue de Chartres, au bureau au No. 109 entre les rues Conti et St. Louis. Le public est respectueusement informé que cette exposition sera fermée lundi, le 11 janvier. Les expositions commenceront chaque soir durant la semaine à 7 heures 1-2. Les portes seront ouvertes à 7 heures.
Prix d'admission 50 cts. Les enfants au-dessous de 12 ans moitié prix. Pour de plus grands détails voir les catalogues. 6 jan—4

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Madame Scheidler, Mr. Runge, Mr. Scheidler ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils donneront
UN GRAND CONCERT,
Lundi 11 janvier, dans la salle de Bal de la Bourse St. Louis, qui sera ouverte au public la première fois pour cette occasion. 6 janv

SALLE ST. LOUIS.
A UNE assemblée de jeunes gens qui a eu lieu dimanche 3 janvier, au bureau de la Salle de Bal, il a été résolu, que les souscripteurs aux bals de société masqués s'assembleraient mercredi, 6 du courant, à 6 heures du soir au bureau de la Salle de Bal.
Les commissaires des bals devant être nommés à cette assemblée les souscripteurs sont priés de ne pas y manquer.
Les jeunes gens qui ont des listes de souscription sont priés de les présenter à l'assemblée. 5 jan—2

SALLE D'ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 6 JANVIER,
BAL MASQUÉ.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers............ $1.
6 jan MITAUD.

SALLE DE LA LOUISIANE.
RUE ST. LOUIS, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
JEUDI 7 JANVIER.
BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'Entrée, Cavaliers............ $1 00.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. 6 janv.

GRANDS BALS MASQUES.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
[illegible] respectueusement ses amis et le public, que des Bals

PARÉS ET MASQUES
auront lieu dans ladite salle tous les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les LUNDIS, et VENDREDIS.
Prix d'admission—Cavaliers $1; les dames, gratis.

ACADEMIE
DE DANSE.

MONSIEUR E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a pris des arrangements avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes de soir seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St.-Louis No. 121, l'autre rue Charle No. 14.
Les classes auront lieu rue St. Louis au No 121, les lundis, mercredis, et vendredis.
Rue St-Charles au No. 14, Les mardis, jeudis, et samedis de 6 heures du soir à 10.
M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 déc—6

LE soussigné fera des avances très libérales sur des consignations de produits, à ses amis à New-York et à Philadelphie.
22 déc 1m HENRY TETE, 12, rue Conti.

Des avances sur consignations pour New-York, seront faites, par O. H. MIESEGAES,
24 déc 24, Vieille-Levée.

Des avances d'argent seront faites sur consignations de produits adressées à nos amis de New-York.
20 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
5 jan CUCULU LAPEYRE & Co, 20 V Levée.

TOILE d'emballage de coton à vendre par
5 jan SCHMIDT, 80 Bienville.

POIVRE de Sumatra—30 sacs à vendre par
5 jan DAVIS & HOBART, 21, rue de la Douane.

MOULINS à café de Bets, Hyde & Co. à vendre par
5 jan DAVIS & HOBART, 20, rue de la Douane.

27 SURTOUTS en couverture, à vendre par
5 jan ISAAC BRIDGE & Co, 124 Magasins.

HUILE de baleine blanchie raffinée, à vendre par
5 jan N. D. CHAMBERLIN, 73 Magasins.

ESPRIT de thérébentine, à vendre par
5 jan N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

[illegible]—5 brillets à vendre par
N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

COTON de Lowell—30 balles no. 1, 2 et 3, à
5 janv FROST & Co, 5, Douane.

FARINE—1200 barils en débarquement et à vendre par
5 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT.

WHISKEY—26 barils vieux whiskey, à vendre par
5 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT

GRAISSE— 50 barillets, à vendre par
5 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT

PORC—750 barils de qualités assorties, à vendre par
5 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT.

BŒUF—300 barils de qualités assorties, à vendre par
5 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT

LARD—Quelques tourauts en magasin et à vendre par
5 janv CLYMER, BRITTON & SWIFT.

SAUMONS—30 barils saumons frais, No. 1, à vendre par
5 jan DAVIS & HOBART, 20, rue de la Douane.

RUM de la Nlle. Orléans—30 barils à vendre par
5 jan JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

CORDES du Nord de qualité supérieure, à vendre par
5 jan GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.

SAC de pitre de diverses dimensions, à vendre par
5 jan GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.

HUILE de baleine raffinée—3000 gallons, à vendre par
5 jan WM. HENRY FULLER, 42, Poydras.

HUILE DE LIN—10 barriques, à vendre par
5 jan WM. HENRY FULLER, 42, Poydras

HUILE de Castor—4 barils, à vendre par
5 jan G. N. MORISON, 11, Magasins.

AMIDON—20 caisses, à vendre par
5 jan G. N. MORISON, 11, Magasins.

CACAO (Guayaquil), frais, à vendre par
5 jan J. A. RICULFI, 44, Toulouse.

SALAISONS et Conserves d'Underwoods, à vendre par
5 jan DAVIS & HOBART, 20, rue de la Douane.

POIVRE de Sumatra, noir, à vendre par
5 jan GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.

DOUBLONS—500 doublons patriotes, à vendre par
5 jan GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier

CHANDELLES de blanc de baleine—80 caisses en débarquement du Bedford de Boston, à vendre par
5 jan JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

CHANDELLES de suif, de dimensions assorties, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 jan 53, rue du Camp.

BŒUF du Nord pour familles—10 barils et 10 1-2 barils bœuf mess, 5 barils bœuf No. 1 arrimage à Baltimore exprès pour l'usage des familles, à vendre par
5 jan LAYET & AMELUNG, 117, rue Tchoupitoulas.

SUIF—10 barils en débarquement du Tippecanoe, à vendre par LAYET & AMELUNG,
117, rue Tchoupitoulas.

BOTTES, Souliers et brodequins 55 caisses en débarquement du Medford, à vendre par
5 jan R. O. HOBBS, 12, rue de la Douane.

CAFE—100 sacs café Havane vert prime, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
5 jan J. ALVAREZ SIMIDEL, 35, rue Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde de 44 et 47 pouces de largeur, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
5 jan GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.

CHANDELLES de blanc de baleine de New-Bedford, à vendre par GEO. GREEN & BRO.
6 jan 86, rue Gravier.

TOILE d'emballage et Cordes—50 pièces et 50 rouleaux, à vendre par WM. HENRY FULLER,
5 jan 42, rue Poydras.

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses, à vendre par WM HENRY FULLER,
5 jan 42, rue Poydras.

AVIS—M. James B. Behn est à partir de ce jour associé dans notre maison.
1 janv SCHMIDT & Co.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Marengo du Havre, des chapeaux de soie dernière mode.
1er jan. LOUIS A. BARBARIN, 143 Chartres.

ON demande une bonne couturière capable de conduire un atelier. Il est inutile de se présenter si l'on n'est bien capable et recommandé. S'adresser rue St. Pierre, No. 121, chez Mde. Frenimeau. 1 jan—6

A VENDRE.—Deux cents barillets graisse. Quatre cents barils porc. Deux cents pièces toile d'emballage du Kentucky et d'Ecosse. Vingt balles ficelles, par
1 janv MAUNSEL WHITE & Co,

AVIS—M. Pauchon frères ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont transporté les marchandises sauvées dans l'incendie de leur magasin sur la levée au no. 57 rue de Chartres, entre Bienville et Douane. Les marchandises seront vendues à très bon marché. 5 jan—6

AVIS—Il a été perdu, dimanche matin, dans la rue de l'Hôpital, l'Esplanade et le Cimetière, un médaillon en or, d'environ un pouce de diamètre, renfermant un portrait d'homme. On donnera une récompense à la personne qui le rapportera, rue Ste. Anne no. 52.
5 janv—2

LEÇONS de lecture, écriture, grammaire et littérature françaises; latin, arithmétique, géométrie et algèbre, par T. MOLINIER,
Professeur au collège de Spring-Hill, depuis trois ans.
S'adresser de 1 heure à 3 heure, rue Ste. Anne, No. 112, entre Bourbon et Dauphine. 4 jan—2.

M. COLOMB, dentiste du collège Jefferson, étant de retour à la Nouvelle-Orléans, prévient ses amis et les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il a repris son office No. 186 rue Royale, entre St.-Louis et Toulouse, où on le trouvera tous les jours depuis 9 heures a. m. jusqu'à 6 heures p. m. 1 jan—4

CAFE vert de la Havane en débarquement du brick Emeline, à vendre par
5 jan J. A. RICULFI, 44, Toulouse.

CIGARES—140,000 cigares de la Havane, Regalias, Canones &c. de la fabrique de Trio, Lopez & Frères, à vendre par J. A. RICULFI,
5 jan 44, rue Toulouse.

SEL—4900 sacs à 1 gros et fin de Liverpool, de la cargaison des navires Diadem et Denmark, à vendre en lots au gré des acheteurs par E. F. JENKINS,
5 jan encoig. Poydras et Magasins.

CHANGEMENT de domicile—Dd. ISRANG & Co. ont transporté leur domicile, 66, Vieille Levée, encoignure Conti, afin d'agrandir leur établissement. Six années d'expérience leur ont prouvé que l'on ne pouvait pas mieux que les villes du Nord confectionner d'habillements, et ils ont ceux qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant. 10 déc

AVIS.—Une dame française, veuve, pouvant enseigner toutes les branches d'une bonne éducation française, ainsi que la musique et le piano, désire trouver une place d'institutrice dans une famille respectable. La campagne ou la ville lui conviendraient également.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 déc—6

AVIS AUX LIBRAIRES.
UN jeune homme d'origine française, parlant l'anglais, éducation libérale, parfaitement au fait de la langue anglaise, versé depuis plusieurs années dans le commerce de la librairie, offre ses services aux personnes [illegible] dans cette branche d'affaires. [illegible] les plus satisfaisantes [illegible] communications laissées au bureau de cette feuille. Toutes [illegible] avec reconnaissance par TITUS.

$10 DE RECOMPENSE.
LE Soussigné donnera la récompense ci-dessus à quiconque lui fera connaître la personne et l'endroit où se trouve la négresse MARIA, qui s'est absentée de chez lui le 31 décembre [illegible]
[illegible]
[illegible] TORP & CO.
[illegible] rue St. Charles.

[illegible]

JAEGER ACHTUNG!!!
DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich Freytag den 8 January morgens 8 Uhr precise, in voller Uniform mit Tornister auf dem Exercierplatz einzufinden, um zur Feyer des 8 Januar beyzuwohnen.
N. B. Am Donnerstag den 7 January Abends, halb nach 6 Uhr soll sich ein jedes Mitglied ohne uniform auf dem Exercierplatz einfinden.
Auf Befehl des Capitains
W. FURST.
4 jan J. C WAGNER, Oberjaeger.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
La Compagnia prenderà le armi Venerdi 8 corrente alle ore 8 della mattina, tenuta d'inverno, per una revista d'obligazione. La riunione avrà luogo nel passagio della Borsa tra S. Louis e Conti.
A nome del Commandante la Compagnia,
GUISEPPE RAMELLA,
6 janv Sargente Maggiore.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,
ATENCION!!
La Compañia se reúnira el Viernes 8 del corriente, á las 9 en punto de la mañana, en el parage acostumbrado, con armamento completo, casaca y pantalon de paño; para celebrar el aniversario del Ocho de Enero de 1815. Se recomienda la mayor puntualidad á los miembros activos, por orden del capitan Don Manuel Blasco.
Nueva Orléans, 6 de Enero 1841.
FRANCISCO SOLER,
6 janv Sargento Primero.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS.
Nlle.-Orléans, le 24 décembre 1840.
L'ELECTION des directeurs de cette institution, pour l'année prochaine, aura lieu le lundi 11 janvier 1841, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
SAML. S. RELF,
24 déc—jus. 11 jan. Secrétaire.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 2 janvier 1841.
LES actionnaires de cette banque ou leurs représentants sont priés d'assister à une assemblée générale qui doit être tenue au local de la banque lundi le 18 courant, à quatre heures et demie P. M., pour prendre des mesures à l'effet de demander à la législature un amendement à l'acte d'incorporation pour diminuer le nombre des directeurs requis par la charte.
Par ordre du bureau.
4 jan—2 sem RICHARD RELF, Caissier.

SUCCESSION JN. BTE. THIOT.—Toutes personnes qui pourraient avoir quelques réclamations contre la succession de feu Jn. Baptiste Thiot, sont requises de se faire connaître à son exécuteur testamentaire et légataire universel soussigné.
4 janv.—3 LOUIS COUVERTIE, 40, rue Condé.

AVIS—Quelques personnes jalouses de ma prospérité font courir des bruits calomnieux pour chercher à nuire à mon crédit, en disant que j'avais reconnu à ma femme 12,000 piastres. Je déclare que n'ayant rien reçu en mariage, je n'ai rien reconnu; et quiconque pourrait me prouver le contraire, je donne 500 piastres de récompense.
4 jan—4 T. MOREAU, 140 Royale.

VENTE au prix coutant pour cause de liquidation.
Les soussignés offrent en vente, à leur magasin, rue de Chartres no. 90, les articles ci-après nommés, aux prix suivants :
Redingottes ouatées, à $10 à 15
do de drap noir et en couleurs, $16 00 à 30
Habits, $8 à 18
Pantalons casimir noir et en couleurs, $2 à 10
Gilets de Jessons, $1 à [illegible]
Caleçons de toile à corset, $2 [illegible]
Une grande quantité d'autres objets tels que bretelles, cravates de soie et de coton, gants de soie, cravates, brosses à habits etc. etc. dont les prix ont été réduits comme ceux désignés ci-dessus.
Ils ont reçu de Paris, par les derniers arrivages un bel assortiment de [illegible] et se chargent de confectionner à la dernière mode et dans le plus bref délai, aux prix suivants :
Redingottes de drap noir et en couleur, à $34 à 36
Pardessus et paletots ouatés, $42
Pantalons noirs et en couleurs, $12 13 14 à 15
4 janv—4 REINECKE & Co.

SPLENDIDE ASSORTIMENT DE PIANOS DE CONCERT.
Les inventeurs annoncent respectueusement aux citoyens de la Nouvelle Orléans, et aux étrangers, que Mr TORP vient d'arriver de New-York en cette ville, avec un élégant assortiment de Pianos, qui, par la supériorité de leur son, et le soin avec lequel ils sont confectionnés, ne sauraient être surpassés par aucune autre de manufacture étrangère ou du pays, et que l'on garantit devoir résister aux intempéries du climat. Les inventeurs ont reçu deux médailles en or et deux en argent de l'Institut [illegible] de New-York, pour les [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Esclaves! Esclaves!
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan aujourd'hui, mercredi, immédiatement après la vente de propriétés :
[illegible] de 16 ans, [illegible], bonne couturière et de [illegible]
Nancy, [illegible] de 26 ans, bonne négresse de champ,
James, [illegible] do do
Henry, [illegible] Frères, nègre de champ,
Alexandre [illegible] Domestique,
[illegible] consistant en un esclave blanchisseuse [illegible] et trois enfans.
Les esclaves seront pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi. Conditions comptant.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, aux frais des acquéreurs. 6 janv

PAR J. A. BEARD & FERNET.
Vente positive de propriétés foncières.
IL sera vendu, mercredi 6 janvier 1841, à midi, à l'Arcade de Banks,
Les propriétés foncières suivantes, sises dans la seconde municipalité, savoir :
[illegible] lots de terre portant les nos. [illegible] de l'ilet borné par les rues Benjamin, Hunter, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, le no 1 ayant 25 pieds 6 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, le [illegible] le no 1 ayant 20 pieds de face sur 120 de profondeur [illegible].
Conditions—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit.
Aussi—5 lots de terre situés dans le faubourg Annunciation [illegible] par les rues Tchoupitoulas, Celeste, St. James et Levée, ayant chacun (mesure américaine) 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—1-3 comptant et la balance à 6 et 12 mois.
Aussi un lot de terre situé dans la rue des Nayades entre les rues Clio et Erato, ayant 30 pieds de face sur la rue des Nayades, mesure anglaise, sur 135 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui appartiennent à ce lot de terre; et les bâtiments qui y sont situés.
La situation de ce lot est véritablement désirable, étant entre le jardin de M. Hubert et la propriété de J. M. Stall: cette propriété est louée à raison de $18 par mois.
Conditions—1-3 comptant, la balance à 6 et 12 mois.
Tous les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur et porter hypothèque jusqu'à parfait paiement; si les billets ne sont pas payés à échéance ils porteront intérêt à 10 p. 0/0 par an.
Le beau lot de terre formant l'encoignure des rues Religieuses et de la Commune, 2de municipalité, mesurant 30 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de face à la rue de la Commune avec les banquettes construites sur le devant.
Cette vente aura lieu positivement pour clore une affaire.
Conditions: $200 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant L. Hermann not. pub. aux frais des acquéreurs. 26 d—6

Esclaves de valeur à l'encan.
Pour les risques et périls de premiers adjudicataires.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan Mercredi, 6 janvier, à midi, à l'Arcade de Banks :
La mulâtresse SUZANNE, âgée de 21 ans, bonne couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie
La négresse DALLY, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie.
Vendues pour le compte de Mr. A Delpeuche, lequel n'a pas satisfait aux conditions de la première adjudication.
Conditions comptant.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 déc—6

PAR J. A. BEARD & FERNET.
Vente positive de propriétés de prix.
IL sera vendu mercredi, le 6 janvier 1841, à l'Arcade Banks, [illegible] du Cercle Tivoli, ci-devant connus comme l'école de Mr. Harby: ces deux lots seront vendus ensemble ou séparément.
Le 1er lot mesure 22 pie s 9 pouces de face au cercle Tivoli, sur 146 pieds de profondeur. Il y a sur ce lot un beau jardin avec des arbres fruitiers de choix des arbustes et des vignes.
Le second lot mesure 22 pieds 9 pouces de face au cercle Tivoli, de 150 à 190 pieds de profondeur; il y a sur ce lot une maison en briques, une grande maison en bois à un étage, bâtisses extérieures, citerne, pompe, tout ce qui est dans les meilleures conditions, il y a de plus un beau jardin.
Ces lots de terre sont mieux définis sur un plan qui sera exposé à l'Arcade Banks plusieurs jours avant la vente.
1 janv.

Banc (prie-Dieu) à vendre.
PAR J. A. BEARD & FERNET
IL sera vendu mercredi, le 6 janvier courant, à midi, à l'Arcade Banks :
Le banc (prie-Dieu) No. 92 de l'Eglise Presbytérienne, sur la place Lafayette; l'accès en est dégagé de tout obstacle. 4 janv—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Magasin rue de Chartres No. 107.
Propriétés de valeur dans le carré de la Ville.
SAMEDI 9 de janvier 1841, à la Bourse St. Louis, il sera vendu positivement et sans réserve—4 beaux lots de terre, parfaitement élevés, situés à l'encoignure Esplanade et Remparts. Le lot No. 1, mesure au pied américain, 36 pieds 10 pouces, face à la rue Rempart, sur une profondeur de 63 pieds, 3 lignes et face à la rue Esplanade—Les Nos. 2 3 et 4 mesurent 26 pieds 10 pouces, face à la rue Remparts sur une profondeur de 63 pieds 3 lignes; ces 4 lots de terre se touchent; d'ailleurs on référe les personnes qui désirent acheter, au plan qui est à la Bourse St. Louis
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets par coupons, endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, en l'étude de Charles Boudousquié Esq., notaire public 30 déc—6

AVIS.—Le steamer CHESTER, capt. Wm. Cable, ayant été retenu par le mauvais temps, partira pour St. Louis. Alton et Quincy, ce matin, à 10 heures A. M. Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure, en face de la rue Gravier.
6 jan WM. C. TOMPKINS & Co.
30, rue Gravier.

POUR VERMILLIONVILLE (Attakapas)—Petite Bridge et les ports intermédiaires.—Le steamer paquetot régulier CINDERELLA, capt. Hicks, partira incessamment expédie pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires.
Pour fret et passage, s'adresser à bord, vis à vis, la rue de la Douane ou à J. HALL & A. B. BEIN,
6 jan 19, Nouvelle Levée.

POUR BORDEAUX.—Le navire VAILLANT, capt. Giraud, partira positivement samedi le 16 janvier. Pour fret de cent balles de coton, ou l'équivalent, et pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la prime No. 3, troisième Municipalité, ou à
6 jan F. JORDY, 119 Royale.

POUR LA HAVANE.—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—10—2ème Municipalité, ou à ALEXANDER & DOUGLAS,
6 jan 12, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier OLERON, capitaine Garcia, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à
ALEXANDER & DOUGLAS, 12 Poydras.

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts fin voilier OCEANA, capitaine William Hamm jr, partira pour le port ci-dessus. Il peut prendre encore 400 balles. Pour ce fret, s'adresser à
6 jan F. PERRET, 30 Toulouse.

POUR LA HAVANE—La barque fin voilière BEBIS, capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face des bâtisses triangulaires, ou à
R. GRONING & Co.

100 à 120 balles de coton, pour compléter le chargement du navire LOUISA, pour le Havre, seront reçues à un fret modéré, en s'adressant immédiatement, à bord, ou à V. ROUMAGE,
4 janvier.

POUR NANTES ET BORDEAUX—Le beau navire américain TALMA, capitaine Cayol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret et passage au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital ou à R. A. LEFEBVRE & Co.
1 janv 13, rue Toulouse.

POUR LA HAVANE.—La goélette OLERON, capitaine F. Garcia, ayant une partie de son chargement engagé sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le poteau no 10 2me municipalité ou à
30 d ALEXANDER & DOUGLAS, 12 Poydras

VENTES A L'ENCAN.

BANC DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu aujourd'hui le 6 courant, à l'Arcade Banks immédiatement après la vente d'immeubles.
2 bancs (Prie-Dieu) bien situés dans l'Eglise Presbytérienne, portant les Nos. 45, 38 et 46.
Conditions.—90 jours de crédit en un billet endossé, à la satisfaction du vendeur. 6 jan

TOILE AVARIEE.
PAR J. A. BEARD ET FERNET.
IL sera vendu jeudi, le 7 courant, à 10 heures et demie, au magasin du No. 66, de la rue de la Commune :
16 pièces toile d'emballage du Kentucky,
10 rouleaux cordes do do
12 paquets de ficelles.
1 baril sucre,
1 sac café.
Avariés sur le fleuve et vendus pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de farine, de fromage et de beurre.
IL sera vendu jeudi, le 7 courant, à 11 heures, [illegible] l'extrémité de la rue St. Joseph, et sous l'inspection des gardiens du port,
300 barils farine; 1800 livres fromage et 25 barillets de beurre, tous en partie avariés à bord d'un chaland, vendus pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 6 jan

PAR VINCENT ET DE FERIET.
Rue de Chartres, No. 116.
IL sera ajouté à notre vente de jeudi prochain le 7 janvier, à 10 heures :
12,000 Cigares Cabanes de 1ère qualité.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, jeudi prochain 7 janvier 1841, à son magasin, rue Toulouse, no. 42, à 10 heures A. M.
Un assortiment de marchandises françaises.
6 jan

PAR VINCENT & DE FERIET,
Rue Chartres No. 116.
IL sera vendu aujourd'hui, le 6 janvier, à 11 heures, à notre salle d'encan, une quantité de meubles élégants consistant en chaises d'acajou, lavabos, bureaux à écrire, bercets, secrétaires, tables, &c. &c.

Succession de feu Jean Puech.
PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves siégeant en cette ville, il sera vendu sur les lieux, lac Pontchartrain, le samedi 16 janvier 1841, à midi précis.
Un fonds d'un assortiment de marchandises sèches, comestibles, &c. dépendant de la succession de Juan Peuch y Laporte. 6 jan—10.

PAR J. A. BEARD & FERNET.
RUM.
IL sera vendu Mercredi, le 6 courant, à 4 heures, sur le wharf opposé à la rue de la Commune :
100 barils Rum de Barataria.
Conditions à la vente. 4 jan—3

NEGRES : NEGRES :
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu Mercredi, le 6 courant, à l'Arcade Banks, à midi :
Un assortiment de nègres de choix, parmi lesquels sont des cochers, des domestiques de maison de choix, des cuisiniers, des blanchisseuses et repasseuses, des bons ouvriers, des couturières, des [illegible] de table, des cochers, &c.
Pour plus amples renseignements à la vente. 6 jan—3

Charbon de Cannel anglais.
PAR J. A. BEARD & FERNET,
IL sera vendu Jeudi, le 7 courant, à 10 heures et demie, devant le magasin rue de la Commune, No. 66, [illegible] :
100 tonneaux Charbon de Cannel, en débarquement du navire Ocean. 6 janv

PAR J. A. BEARD & FERNET.
Chevaux et Cabriolet.
IL sera vendu Mercredi, le 6 courant, à 11 heures de midi, à l'Arcade Banks :
Un joli Cheval gris garanti doux et sans défaut, âgé de [illegible] ans, un do bai, bon pour le harnais et la selle, Un cabriolet franc à de bonnes roues, presque neuf, et un cheval noir très doux âgé de deux ans. 5 jan—2

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Magasin rue de Chartres, No. 107.
Propriété de valeur au faubourg Trémé, à l'encan!
SAMEDI prochain 9 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu, deux maisons agréables, situées sur les Marais, entre les rues St Philippe et Dumaine, bâties sur un terrain de 60 pieds de face, mesure américaine, sur 30 pieds de profondeur, mesure française; une de ces maisons est en briques entre cabinet et cuisine, &c. avec le tout à une galerie sur la cour avec cabinet et cuisine, les deux 3[illegible] par mois. L'autre se loue $10 par mois—Ces maisons se trouvent après l'encoignure ouest des rues St. Philippe et Dumaine.
Conditions:—$400 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'au parfait paiement.
L'acte de vente, par devant A. Mazureau, notaire public aux frais de l'acquéreur.
P. S. Cette propriété représente un capital de $3300 à raison de 10 pour cent l'an, puisqu'elle rapporte $330 par an.
5 jan

PAR DUTILLET & GUINAULT
Briquetterie et Atelier de valeur.
IL sera vendu, Samedi, 23 janvier courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Une habitation située en face de Carrollton, installée en briquetterie, ayant 2 arpens de face au fleuve, sur 60 de profondeur, courant ou plutôt en fermant, ensemble les constructions qui y sont construites, consistant en une jolie maison de maître, cuisine en briques, un fourneau de contenance de 720,000 briques, un grand hangar servant de séchoir, dans lequel il y a un moulin à mécanique, du bétail et d'autre sur 10 pieds de long, et de large garni de merrains pour sécher les briques, cabanes en bois, une maison en bois servant de logement aux nègres etc. etc. Cette terre est une des plus élevées des environs de la Nlle-Orléans et est cultivable à peu de distance du fleuve et la batture en est magnifique.
30 ESCLAVES
Azor, âgé de 45 ans.
Denis, âgé de 37 ans.
Sam, âgé de 34 ans.
Davis, âgé de 32 ans
Pissana, âgé de 30 ans.
Joe, âgé de 19 ans.
Augustin, âgé de 16 ans
Céleste, âgée de 1 ans.
Isabella, âgée de 12 ans
Leah, âgée de 11 ans
Noel, âgé de 11 ans.
Congo, âgé de 15 ans.
Ouasim, âgé de 11 ans.
Agiare, âgée de 24 ans
Ann, âgée de 28 ans.
Hélène, âgée de 24 ans et ses trois enfans,
Antoine, âgé de 10 ans,
Anne, âgée de 8 ans,
Juliette, âgée de 1 1/2 ans.
Becky, âgée de 34 ans et ses quatre enfants,
Terence, âgé de 10 ans,
Céleste, âgée de 8 ans,
Lily, âgée de 4 ans,
Marie, âgée de 2 ans.
Rosalie, âgée de 26 ans et son fils
Franck, âgé de 5 ans.
Louise, âgée de 24 ans et son fils
Nicolas, âgé de 3 1/2 ans.
Marguerite âgée de 22 ans et son fils
Tom, âgé de 3 ans
La plus grande partie de ces esclaves sont créoles et plusieurs d'entre eux sont d'excellens domestiques et très intelligens. Cette vente se fera sans aucune réserve, le vendeur M. Grem... Petit étant sur le point de partir pour l'Europe.
Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets à ordre endossés à la satisfaction du vendeur portant hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente se passeront pardevant Jules Mossy, not. pub. 6 janv—[illegible]

FAMILLE DE NEGRES VALEUR
PAR [illegible] BARNETT [illegible]
IL sera vendu Jeudi, le 7 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis :—
HANNAH, négresse âgée d'environ 30 ans, parlant anglais et anglais, dans le pays depuis 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
MARY, fille de Hannah, créole âgée d'environ 16 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
WILLIAM, fils de Hannah, créole âgé d'environ 13 ans
WASHINGTON, âgé de 20 mois, fils de Hannah, et sera vendu avec sa mère. Tous ces esclaves sont garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Comptant.—L'acte de vente pardevant Barnett, aux frais de l'acquéreur.

PAR L. A. GARIDEL.
MERCREDI 27 janvier 1841, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
QUATRE-VINGT HUIT ESCLAVES DE CHOIX, qui résident quelques années sur l'habitation MARIGNY (dite Patureley) rive droite du fleuve et au dessus de la Nouvelle-Orléans; les dits esclaves consistent en [illegible] quatre négrillons. Parmi les esclaves se trouvent des charpentiers, forgerons, tonneliers, mécaniciens, sucriers, cuisinières et blanchisseuses; grand nombre de bons travailleurs [illegible].
Conditions du [illegible] comptant, et la balance par portions égales payables à un et deux ans en billets endossés portant hypothèque sur les objets vendus; les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur, et les objets vendus seront [illegible] en [illegible]. Des petites affiches feront connaître les [illegible] qualités des esclaves. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Après la vente des esclaves il sera procédé à la vente de l'habitation (dite Patureley) d'environ vingt trois arpents face au fleuve, sur quarante de profondeur; et de deux lots contenant un plan. Les lots de terre seront vendus un quart comptant, et la balance à un, deux, trois ans. La machine à vapeur qui est dans le moulin, leur état payable dans un an. Le tout en billets endossés portant leurs objets vendus; les tireurs et endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur, et les objets vendus sur les terres [illegible] pour [illegible]. Les billets provenant de ces différentes ventes porteront par [illegible] que l'acheteur puisse prendre aucun délai en raison de non paiement des dits billets.
21 d—24 B. MARIGNY.

PAR J. LE CARPENTIER.
Vente de Syndic.
IL sera vendu mardi vingt-six janvier 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 3 février 1840, et à la requête de N. Vignié, syndic des créanciers de Soulet, Vignié & Co., les propriétés ci-après désignées, par eux abandonnées à leurs créanciers :
1o. Le lot de terre No. 18, conformément au plan de J. L. Pilié du 17 mai 1833, déposé en l'étude de C. Pollock, situé au faubourg Washington district Cimetière, ayant 32 pieds de face à la rue Louise, entre les rues Craps et Grands Hommes, sur 118 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No. 18, ainsi que le lot No. 19 qui suit, sont de mesure anglaise.
2o. Le lot de terre No. 19, conformément au plan susrelaté et attenant au lot No. 18, ayant aussi 32 pieds de face à la rue Louise sur 118 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur.
3o. Un lot de terre No. 6, ainsi que les onze lots Nos. 7 à 17, ci-après désigné, le tout mesure américaine, situé à Carrollton, ilet 1, conformément au plan particulier fait par Louis Bringier, voyer général, en date du 1er. mars 1836, déposé chez H. B. Cenas notaire, ledit lot No. 6, ayant 30 pieds de face à la rue Madison sur 1 0 pieds de profondeur.
4o. Un lot de terre No. 7, attenant au précédent, ayant les mêmes dimensions.
5o. Un lot de terre No. 8, attenant au précédent, ayant les mêmes dimensions.
6o. Un lot de terre No. 9, attenant au précédent, ayant les mêmes dimensions.
7o. Un lot de terre No. 10, formant l'encoignure des rues Madison et Zimpel, ayant 30 pieds sur la rue Madison et 120 pieds sur la rue Zimpel.
8o. Un lot de terre No. 11, ayant 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 150 de profondeur.
9o. Un lot de terre No. 12, attenant au No. 11, ayant les mêmes dimensions.
10o. Un lot de terre No. 13, formant l'encoignure des rues Cambronne et Zimpel, ayant 30 pieds sur la première sur 120, sur la seconde rue.
11o. Un lot de terre No. 14, ayant 30 pieds de face à la rue Cambronne, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
12o. Un lot de terre No. 15, attenant au No 14, ayant les mêmes dimensions.
13o. Un lot de terre No. 16, attenant au No. 14, ayant les mêmes dimensions.
14o. Un lot de terre No. 17, attenant au No. 16, ayant les mêmes dimensions.
Un morceau de terre ou lot de terre, situé à Mandeville, désigné par le No. 3 de l'ilet No. 55, du plan fait par Bringier, en date du 14 janvier 1834, déposé en l'étude de Prieur de Arm s, notaire. Ledit lot ayant 227 pieds de face à la rue Lémarque, 20 pieds de face à la rue Villere, 337 1/2 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 1, et 380 sur la ligne qui le sépare du No. 3.
15. Un ilet No. 17, situé à Hancockville, paroisse Plaquemines, d'après le plan fait par L. J. Pilié, daté du 10 octobre 1836, et déposé en l'étude de Boswell, notaire; ledit ilet contenant 12 terrains Nos. 1 à 12. Les nos. 7 et 8 ayant chacun 54 pieds 3 pouces de face sur 120 pieds de profondeur et les 10 autres terrains ayant chacun de profondeur [illegible].
17o. Les subdivisions des deux ilets de terre, situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1 et 2 d'après le plan dressé par Journet, député voyer, en date du 11 février 1837, déposé en l'étude de Ch. Maureau à la Faubourg.
L'ilet No. 1 [illegible] borné [illegible] contient 38 lots [illegible] et la propriété Bezos [illegible]. L'ilet No. 2 est borné [illegible] entre les rues Pilié, Cabrère [illegible] de la Force et la propriété [illegible] et contient 21 terrains désignés au plan susdit [illegible].
CONDITIONS—Les deux lots de terre désignés [illegible] faubourg Washington [illegible] Nos. 18 et 19, dans les deux ilets de terre du faubourg Washington désignés par les Nos. 1 et 2 [illegible] comptant.
Les autres propriétés à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets en [illegible] endossés à satisfaction [illegible] [illegible]